

STAMMOPUR R

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83007

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

STAMMOPUR R

UFI: XH00-60WF-D006-TC80

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Détergent. Nettoyant des instruments à ultrasons, concentré.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DR.H.STAMM GmbH Chemische Fabrik
Rue: Heinrichstr. 3 – 4
Lieu: D-12207 Berlin, GERMANY
Téléphone: +49 30 76880-280
E-mail: info@dr-stamm.de
Internet: www.dr-stamm.de
Service responsable: sdb@dr-stamm.de, Tel.: +49 30 76880-258

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre AntiPoison et de Toxicovigilance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7,
numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

STAMMOPUR R

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83007

Page 2 de 13

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7732-18-5	Eau			60-80 %
	231-791-2			
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé			<10,0 %
	-		*	
	Eye Irrit. 2; H319			
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts			<7,5 %
	307-055-2		01-2119489924-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			<5,0 %
	200-661-7		01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium			<5,0 %
	257-573-7		01-2119493601-38	
	Met. Corr. 1; H290			
95-14-7	1,2,3-Benzotriazole			<3,0 %
	202-394-1		01-2119979079-20	
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H302 H319 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
68920-66-1	-	C16-C18 Alcool gras éthoxylé	<10,0 %
		par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
97489-15-1	307-055-2	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts	<7,5 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500-2000 mg/kg	
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	<5,0 %
		par inhalation: CL50 = >20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 13100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5840 mg/kg	
51981-21-6	257-573-7	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium	<5,0 %
		par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
95-14-7	202-394-1	1,2,3-Benzotriazole	<3,0 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500 mg/kg	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

5 % - < 15 % agents de surface non ioniques, parfums.

Information supplémentaire

*Polymer

RUBRIQUE 4: Premiers secours

STAMMOPUR R

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83007

Page 3 de 13

4.1. Description des mesures de premiers secours**Indications générales**

Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

STAMMOPUR R

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83007

Page 4 de 13

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Comburant. Inflammable. explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Détergent.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts			
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	2,8 mg/cm²
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	35 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	2,8 mg/cm²
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	2,8 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,57 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	12,4 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	7,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	2,8 mg/cm²
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	888 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	319 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	500 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	89 mg/m³

STAMMOPUR R

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83007

Page 5 de 13

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
	Milieu environnemental	Valeur
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts	
	Eau douce	0,04 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,06 mg/l
	Eau de mer	0,004 mg/l
	Sédiment d'eau douce	9,4 mg/kg
	Sédiment marin	0,94 mg/kg
	Sol	9,4 mg/kg
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Sédiment marin	552 mg/kg
	Sol	28 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériau approprié:

PE (polyéthylène). Epaisseur du revêtement: 0,5 mm période de latence: >=8h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). 0,5 mm période de latence: >=8h

NBR (Caoutchouc nitrile). 0,35 mm période de latence: >=8h

Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré). 0,5 mm période de latence: >=8h

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Modèles de gants recommandés : Camapren 722, Producteur: KCL, Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	limpide, jaune clair
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

Point de fusion/point de congélation:

Testé selon la méthode
-8 °C

STAMMOPUR R

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83007

Page 6 de 13

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>100 °C
Inflammabilité:	non inflammable
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	>80 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	9,5 (1 %) DGF H-III 1
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
La vitesse de dissolution:	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
La stabilité de la dispersion:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,041 g/cm³ DIN 12791
Densité apparente:	non applicable DIN ISO 3507
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

non explosif.

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Point de sublimation:

non déterminé

Point de ramollissement:

non déterminé

Point d'écoulement:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.5. Matières incompatibles

Acide, concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

STAMMOPUR R

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83007

Page 7 de 13

Information supplémentaire
Ne pas mélanger avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Ratte		
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts				
	orale	DL50 500-2000 mg/kg	rat		OECD 401
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	mouse		
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	orale	DL50 5840 mg/kg	rat		OECD 401
	cutanée	DL50 13100 mg/kg	kan		OECD 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >20 mg/l	rat		OECD 403
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	rat		Calculated
95-14-7	1,2,3-Benzotriazole				
	orale	DL50 500 mg/kg	rat	ECHA	OECD 423
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	rat	ECHA	OECD 402

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Risque de lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
non sensibilisant.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STAMMOPUR R

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83007

Page 8 de 13

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Autres informations**

Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.

STAMMOPUR R

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83007

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 30 mg/l	96 h			(CESIO 10/2015 (Env. class.))
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l >1000	48 h	Daphnia magna		(CESIO 10/2015 (Env. class.))
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8,4 mg/l	96 h	Leuciscus idus		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >61 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 9,81	48 h	Daphnia magna		OECD 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l 0,85	28 d	Oncorhynchus mykiss		OECD 204
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 0,36	22 d	Daphnia magna		OECD 202
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 9640	96 h	Pimephales promelas	ECHA	OECD 203
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l () >100				
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l >100	96 h	Oncorhynchus mykiss		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l >100	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l >100	48 h	Daphnien		OECD 202
95-14-7	1,2,3-Benzotriazole					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 180 mg/l	96 h	Danio rerio		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 75 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 15,8	48 h	Daphnia galeata		OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

STAMMOPUR R

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83007

Page 10 de 13

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé			
	OECD 301D	>70 %	28	
	Leicht biologisch abbaubar			
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts			
	OECD 301 B	78 %	28	
	leicht biologisch abbaubar			
	OECD 301 E	98 %	28	
	leicht biologisch abbaubar			
	OECD 303 A	96,2 %	34	
	leicht biologisch abbaubar			
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium			
	OECD 301D	76 %	28	
95-14-7	1,2,3-Benzotriazole			
	OECD 3101D	0 %	28	
	Not easily biodegradable			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium	-11,95

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Code d'élimination des déchets - Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf rubrique 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

STAMMOPUR R

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83007

Page 11 de 13

180106 DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX); déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme; produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

STAMMOPUR R

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83007

Page 12 de 13

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 4,9 % (49,49 g/l)
dans les vernis et peintures:

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente: 1.4., 2.3., 7.3., 9.1., 9.2., 10.6., 11.2., 14.

Abréviations et acronymes

Met. Corr: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Indications de stage professionnel: Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

STAMMOPUR R

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83007

Page 13 de 13

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	STAMMOPUR R	PW	20	35	8a, 9, 13	8a	0	26	

LCS: Étapes du cycle de vie
PC: Catégories de produits
ERC: Catégories de rejet dans l'environnemen
TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation
PROC: Catégories de processus
AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)